

CHAPITRE 9 - L'histoire et les mémoires du génocide des juifs et des Tsiganes

Comment les mémoires du génocide des juifs et des Tsiganes se sont-elles transmises d'une génération à l'autre depuis 1945 ?

Cours. Entre la mémoire et l'oubli (années 1940-1960) (p. 218-219)

Pourquoi la singularité des génocides des juifs et des Tsiganes n'a-t-elle été que tardivement prise en compte ?

I - La découverte des génocides

A. Des déportés parmi d'autres

Le retour des déportés et la découverte de l'horreur des camps nazis sont un choc pour l'opinion d'après-guerre. Les déportés raciaux ne sont toutefois pas distingués des déportés politiques. Les juifs rescapés ne revendiquent pas un statut à part. Leurs associations se donnent pour objectif premier l'entraide, et, en Europe de l'Est surtout, l'émigration vers la Palestine.

Le sort des Tsiganes pendant la guerre rencontre, quant à lui, une profonde indifférence. Il demeure longtemps méconnu car il résulte de persécutions dispersées et localisées, ce qui a longtemps masqué la réalité du génocide. En France, 6 000 « nomades » ont été internés par Vichy mais n'ont pas été déportés ; le dernier camp n'est fermé qu'en 1946. Les discriminations à l'encontre des Tsiganes persistent alors partout en Europe.

B. Des témoignages nombreux mais peu entendus

Les survivants ont très tôt cherché à réunir preuves et témoignages sur le génocide des juifs. Dès 1943, Isaac Schneersohn crée le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) à Grenoble. Les premiers témoignages ne rencontrent toutefois qu'un faible écho. Paru dès 1947, Si c'est un homme de Primo Levi ne sort de l'ombre que lors de sa réédition, en 1958.

La commémoration de la Seconde Guerre mondiale glorifie avant tout l'action des combattants et des résistants. Les juifs eux-mêmes préfèrent s'identifier aux combattants de la révolte du ghetto de Varsovie (1943) plutôt qu'aux victimes de la déportation. En 1951, l'État d'Israël institue ainsi la « Journée de l'Holocauste et de l'Héroïsme » (Yom Hashoah). En France, les responsabilités de Vichy et de l'administration française dans la déportation des juifs sont éludées.

II - Une lente prise de conscience

A. Les premières manifestations du souvenir

Dès les années 1950, la littérature et le cinéma contribuent à diffuser le souvenir de l'extermination des juifs. Le Journal d'Anne Frank, jeune juive d'origine allemande installée aux Pays-Bas, déportée à Auschwitz et morte à Bergen-Belsen, connaît alors un immense succès international. Réalisé en 1956 par Alain Resnais, Nuit et Brouillard est le premier documentaire consacré à l'univers concentrationnaire nazi. Le mot « juif » n'y est toutefois prononcé qu'une fois et l'image d'un policier français gardant l'entrée du camp de Pithiviers, où des juifs avaient été internés, est censurée.

Des lieux de mémoire consacrés à la Shoah voient le jour. Le premier d'entre eux, le mémorial du Martyr juif inconnu, est érigé à Paris en 1956. Yad Vashem est édifié

l'année suivante à Jérusalem. Il devient un vaste musée dédié à la Shoah dans les années 1990.

B. Des réparations timides et incomplètes

La République fédérale d'Allemagne amorce dès les années 1950 un processus de réparations envers les victimes juives. En 1952, elle s'engage à verser des indemnités à l'État d'Israël et aux juifs de la diaspora. Le gouvernement allemand refuse cependant d'accorder des réparations aux Tsiganes, sous prétexte qu'ils auraient été persécutés comme « asociaux » et non au titre des lois raciales.

Bon nombre de criminels nazis échappent encore à la justice. Dans les années 1950, la société allemande, encore traumatisée par la guerre, n'est pas prête à faire face à son passé. La création, en 1958, du Service central d'enquête sur les crimes nationaux-socialistes de Ludwigsburg permet de nouvelles enquêtes à l'encontre d'anciens nazis. En 1961, le juif autrichien Simon Wiesenthal, survivant de la Shoah, fonde à Vienne un centre de documentation chargé de traquer les criminels en fuite.

III - Le réveil de la mémoire juive

A. L'ère du témoin

Le procès Eichmann à Jérusalem en 1961 marque un tournant dans l'affirmation d'une mémoire spécifiquement juive de la Seconde Guerre mondiale. Contrairement au procès de Nuremberg qui avait privilégié la procédure écrite, le procès Eichmann, l'un des principaux responsables SS de la déportation des juifs, est construit autour de la déposition de 111 témoins. Les audiences sont retransmises par les télévisions du monde entier.

Les témoins deviennent les principaux porteurs de la mémoire. Les procès des criminels nazis ont désormais une dimension pédagogique auprès des nouvelles générations. En RFA, grâce au procureur général Fritz Bauer, d'anciens responsables SS d'Auschwitz sont jugés à Francfort en 1964. La même année, la France adopte une loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité.

B. De nouveaux enjeux mémoriels

Après la guerre des Six-Jours de 1967, la mémoire de la Shoah devient constitutive de l'identité juive au sein de la diaspora. Cette dernière se mobilise en effet pour défendre l'État d'Israël, dont l'existence n'est pas reconnue par ses voisins arabes. Aux États-Unis, la transmission du souvenir de « l'Holocauste » devient une priorité des organisations juives.

Avec l'arrivée de nouvelles générations, le regard des sociétés sur leur histoire se modifie. En 1964, la pièce du dramaturge allemand Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, dénonçant le silence du Vatican pendant la guerre sur le sort des juifs, connaît un grand retentissement en Europe et aux États-Unis. En France, le mythe d'une nation majoritairement résistante, entretenu depuis la fin de la guerre, s'effondre après la mort du général de Gaulle : les Français s'interrogent davantage sur le régime de Vichy et la collaboration.

Cours. Un devoir universel de mémoire (des années 1970 à nos jours) (p. 220-221)

En quoi la Shoah a-t-elle fait naître l'exigence d'un devoir de mémoire ?

I - Le siècle des génocides

A. La mémoire prédominante de la Shoah

Depuis les années 1970, la commémoration des victimes de la Shoah prend le pas sur celle des combattants et des résistants de la Seconde Guerre mondiale. À l'initiative du Conseil de l'Europe (2002), puis de l'ONU (2005), une Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est célébrée le 27 janvier, date anniversaire de la libération d'Auschwitz. Ce camp est lui-même devenu le haut lieu d'un « tourisme mémoriel » (2 millions de visiteurs en 2018).

La mémoire de la Shoah s'est mondialisée et américanisée. En 1977, la série télévisée américaine Holocaust, croisant le destin de deux familles dans l'Allemagne nazie, connaît des audiences spectaculaires aux États-Unis et en Allemagne. Le film de Steven Spielberg, La Liste de Schindler (1993), est vu par 65 millions de foyers américains à la télévision en 1997 : c'est la plus forte audience réalisée par un programme non sportif aux États-Unis.

B. Le génocide des Tsiganes : la catastrophe invisible

Les Tsiganes ont éprouvé plus de difficultés à obtenir la reconnaissance de « leur » génocide. À l'initiative du Conseil central des Sintiet des Roms, créé en Allemagne en 1982, le chancelier Helmut Schmidt reconnaît que les Tsiganes ont été victimes d'un génocide, ce que certains historiens contestaient encore. Un mémorial aux Sinti et Roms d'Europe assassinés est inauguré à Berlin en 2012.

Les ouvrages consacrés à l'histoire du génocide des Tsiganes sont cependant encore peu nombreux. En France, il faut attendre 2016 pour que, par la voix du président de la République François Hollande, la France reconnaisse ses responsabilités dans l'internement des Tsiganes durant la Seconde Guerre mondiale. À cette occasion, une stèle commémorative est inaugurée à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), où 4 000 Tsiganes furent internés de 1940 à 1946.

II - De la reconnaissance à la repentance

A Les responsabilités de l'État français•

Les gouvernants français ont longtemps refusé de reconnaître la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs. François Mitterrand a ainsi toujours considéré que la République n'était pas responsable des actes du régime de Vichy. Il est toutefois le premier président à assister, le 16 juillet 1992, à la commémoration de la rafle du Vel'd'Hiv.

En 1995, Jacques Chirac lève les ambiguïtés du discours officiel. À l'occasion de la commémoration de la rafle, il déclare que « la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable ». Mais il évoque également les Français qui ont sauvé des vies juives, les « Justes parmi les nations », dont la mémoire est honorée désormais le 16 juillet.

B. Réparations et indemnisations

Des gestes de repentance symboliques ont été adressés aux victimes de la Shoah. Premier chancelier allemand à se rendre en Pologne, en 1970, Willy Brandt s'agenouille devant le mémorial aux résistants juifs du ghetto de Varsovie. Dans un « acte de repentance » en 1998, l'Église catholique reconnaît ses responsabilités dans la diffusion de l'antisémitisme.

Les associations juives se sont mobilisées pour que soient jugés les criminels nazis et leurs complices. C'est le but de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, fondée par Beate et Serge Klarsfeld en 1979. Les procès pour crimes contre l'humanité en France, notamment celui du haut fonctionnaire Maurice Papon en 1997, établissent la complicité d'une partie de l'administration française dans les déportations.

Bien après la RFA, les banques suisses ont dû, sous la pression des États-Unis, restituer les fonds ayant appartenu à des juifs disparus. À la suite du rapport de la commission Mattéoli sur la spoliation des juifs de France, en 2000, le gouvernement français institue des indemnisations pour les orphelins des juifs déportés. La Fondation pour la mémoire de la Shoah est alors créée, présidée par Simone Veil.

III - Transmettre la mémoire des génocides

A. Historiens et témoins

La Shoah et sa mémoire sont devenus des objets d'histoire à part entière. En 1961, l'historien américain Raul Hilberg eut du mal à publier sa thèse sur La Destruction des juifs d'Europe, devenue depuis une référence sur le sujet. De nos jours, plus d'une centaine d'institutions se consacrent à l'étude de la Shoah rien qu'aux États-Unis.

Chercheurs et enseignants disposent à présent d'innombrables témoignages publiés ou enregistrés. Les survivants eux-mêmes ont été de plus en plus sollicités pour intervenir dans les écoles. Le cinéaste Steven Spielberg lance en 1994 la Fondation pour l'histoire visuelle des survivants de la Shoah : 50 000 interviews de survivants ont été collectées depuis dans 56 pays.

B. Pourquoi se souvenir ?

Le devoir de mémoire s'est imposé contre l'antisémitisme et le négationnisme. L'enseignement de la Shoah participe ainsi de l'éducation à la citoyenneté. Les appels répétés au devoir de mémoire n'ont toutefois empêché ni la résurgence de l'antisémitisme, ni de nouveaux crimes de masse en ex-Yougoslavie ou au Rwanda.

La mémoire de la Shoah offre néanmoins un modèle à toutes les victimes en quête de réparation historique. En 1998, les Arméniens ont obtenu des autorités françaises la reconnaissance officielle du génocide de 1915. En 2001, la loi Taubira qualifie l'esclavage de crime contre l'humanité.

Jalon. Lieux de mémoire du génocide des juifs et des Tsiganes (p. 222-223)

Doc 1 p. 222 : Contre l'intolérance : le musée de l'Holocauste de Washington

Nous sommes ici rassemblés pour célébrer l'inauguration de ce musée de l'Holocauste. Nous le faisons afin de nous assurer que l'Holocauste demeurera toujours comme une pointe acérée dans la mémoire collective de chaque nation, mais plus particulièrement dans celle des États-Unis qui, en ce moment de l'histoire, ont une responsabilité si particulière. Nous le faisons afin, dans une très modeste mesure, d'acquitter notre dette envers les millions de morts que nos nations n'ont pas sauvés, n'ont pas voulu ou n'ont pas pu sauver. Nous le faisons pour contribuer à ce que les jeunes générations soient instruites des dangers que font courir les despotes antidémocratiques, les idéologies racistes et les haines xénophobes [...].

Parmi les dirigeants qui nous ont rejoints aujourd'hui, nombre d'entre eux viennent de pays qui accomplissent d'audacieuses transitions vers la démocratie [...]. Le musée de l'Holocauste sera là pour nous rappeler constamment que, parmi les nombreuses exigences de la démocratie, les plus impératives peut-être sont de renforcer la tolérance envers les différences ethniques, raciales et religieuses, de renforcer la liberté religieuse, les droits de l'individu et le sens des responsabilités civiques ; que chacun de nous est responsable du bien-être de tous [...].

Nous savons, bien sûr, que la nouvelle Europe n'est pas encore débarrassée de l'ancienne barbarie et que les horreurs de notre époque, comme le massacre d'innocents en Bosnie, n'ont pas disparu. Cependant, l'une des leçons éternelles que

dispense avec force ce musée est que le combat contre les ténèbres ne cessera pas et que le besoin d'être vigilant ne disparaîtra jamais.

Discours du président des États-Unis Bill Clinton pour l'inauguration du musée de l'Holocauste de Washington, 21 avril 1993.

Doc 3 p. 223 : Conflits mémoriels à Auschwitz

En 1984, le gouvernement polonais autorise l'installation de carmélites, religieuses catholiques, à Auschwitz. Dans une lettre au nonce apostolique (représentant du pape) à Paris, Théo Klein, président du Conseil représentatif des Institutions juives de France (CRIF), proteste contre cette installation.

Quelle que soit l'intention qui a conduit à cette initiative, et quels que soient les sentiments qui animent celles qui se vouent ainsi à la prière et, peut-être, à la repentance, notre devoir est d'attirer Votre Haute Attention sur le très profond malaise ressenti par notre Communauté. Auschwitz est devenu le haut lieu de la Shoah. D'autres, nous le savons, ont souffert, ont été meurtris et assassinés par le nazisme, mais c'est le martyre incommensurable des juifs qui a marqué ce lieu du signe de l'indicible souffrance d'hommes, de femmes et d'enfants, abandonnés par l'humanité à la technologie de la mort industrielle. Rien ne peut effacer le fait que c'est eux qui sont morts là-bas, parce qu'ils étaient juifs et – parce qu'ils l'étaient – dans l'indifférence des gouvernements et des hiérarchies religieuses. [...] Que chacun vienne prier ou méditer selon sa croyance, selon son rite, selon son cœur, selon sa conscience, sur cette terre gorgée de vies perdues. Ne laissez pas jeter une ombre, fût-elle celle de la Croix¹, sur le champ immense de notre inapaisable douleur

Lettre de Théo Klein à Son Excellence Angelo Felici, 13 mars 1986, dans

Théo Klein, L'Affaire du Carmel d'Auschwitz, Éditions Jacques Bertoin,

1991.

1. Les carmélites ont déménagé en 1993, mais la croix installée devant le bâtiment est toujours en place.

Jalon. Juger les crimes nazis après Nuremberg (p. 224-225)

Doc 1 p. 224 : Le « Nuremberg du peuple juif » : le procès Eichmann

Premier ministre de l'État d'Israël, David Ben Gourion est interviewé en juin 1960, alors qu'il effectue une visite en France.

La mise en jugement du criminel Eichmann sera le Nuremberg du peuple juif, qui a été privé à la libération du droit de faire le procès de ses bourreaux [...]. La tragédie juive sous l'hitlérisme ne peut être comparée au sort des peuples européens qui ont vécu sous la botte nazie. On a voulu nous exterminer jusqu'au dernier nouveau-né. Or à Nuremberg ce sont les procureurs américains, anglais ou français qui ont prononcé les réquisitoires, et les représentants du peuple juif n'ont été que les témoins passifs. Aucun châtement ne pourra jamais être à la mesure des crimes d'Eichmann, mais celui-ci nous servira à faire toute la lumière sur le fameux plan de Hitler de « résoudre » le problème juif par le génocide [...]. Eichmann sera jugé en Israël par un tribunal purement israélien et selon la loi israélienne votée en 1950 tout spécialement à l'intention des bourreaux nazis. Nous ne lâcherons pas notre proie. En revanche, nous donnerons à ce criminel de guerre toutes les garanties d'un procès équitable. Il pourra se faire défendre par des avocats étrangers, même des Allemands, à condition que ces derniers ne soient pas d'anciens nazis. L'instruction sera menée minutieusement et ne se terminera vraisemblablement pas avant décembre prochain. Le procès à proprement parler, qui durera plusieurs mois, sera public.

David Ben Gourion, propos recueillis par Éric Rouleau, Le Monde, 21 juin
1960.

Doc 3 p. 225 : La justice et l'histoire

Ancienne déportée à Auschwitz et à Bergen-Belsen, ministre des Affaires social-es à cette époque, Simone Veil s'exprime au sujet du procès pour crime contre l'humanité intenté contre l'ancien milicien Paul Touvier.

J'ai toujours pensé que le travail des historiens apporterait plus que des procès tardifs [...]. La dramatisation qui intervient lors d'un procès [...] a sans doute un effet émotionnel plus grand. Mais, en tant qu'ancien magistrat, je reste perplexe quant aux moyens et à la valeur d'exemplarité d'une justice qui intervient longtemps après les crimes, alors que les témoins n'ont plus toujours des souvenirs très précis, que les magistrats et les jurés ont du mal à comprendre le contexte des faits incriminés. Même Touvier a aujourd'hui l'air d'un homme âgé qui peut paraître pitoyable et qui fait oublier l'homme jeune et... impitoyable. Mais, dans ce cas, ce qui rend le personnage fidèle à ce qu'il était, c'est qu'il a lui-même provoqué ce procès. [...]. Il recherchait une restitution de tous ses droits sans avoir jamais exprimé le moindre sentiment de culpabilité ou de repentir. Je reste cependant réservée quant à la notion d'imprescriptibilité, même pour des crimes contre l'humanité

Entretien de Simone Veil accordé au Figaro, 25 mars 1994.

Doc 4 p. 225 : Faut-il encore juger des criminels nazis ?

Depuis 2009, les tribunaux allemands ont élargi aux simples gardiens de camps le chef d'accusation de complicité de meurtre. Des procédures ont ainsi été engagées contre des personnes très âgées. Serge Klarsfeld, qui combat l'impunité des anciens criminels nazis, donne ici son sentiment sur ces procès tardifs.

Question : Deux gardiens d'Auschwitz passent devant les tribunaux. À quoi sert-il de les juger après si longtemps ?

Serge Klarsfeld : Ceux qui restent à juger aujourd'hui avaient moins de 25 ans à l'époque, ils se trouvaient tout en bas de la hiérarchie. Les crimes qu'ils ont commis n'ont pas été documentés de la même manière que ceux des responsables. [...]

Question : Mais ces procès n'ont-ils pas une valeur symbolique ?

Serge Klarsfeld : On ne juge pas les symboles, mais d'éventuels coupables. L'intérêt de ces procès est d'entretenir la mémoire de la Shoah. Mais ils n'ajoutent que peu de choses à la connaissance que nous avons de cette période de l'Histoire. Au contraire des procès que nous avons initiés et qui ont permis de dévoiler des pans entiers de l'entreprise génocidaire. Nuremberg a ouvert la voie, le procès Eichmann a suivi. Puis ceux auxquels nous avons contribué : celui de Maurice Papon, de René Bousquet, de Paul Touvier, chacun d'entre eux illustre une page de la Shoah. Ils ont permis de rassembler une documentation gigantesque. Les instructions ont duré des années pour établir les faits, pour dresser des rapports détaillés qui représentent une matière fantastique pour les historiens.

« Chaque procès a dévoilé une page de la Shoah », entretien avec Serge
et Beate Klarsfeld, Le Temps, 9 mars 2016.

Jalon. Le génocide dans la littérature et le cinéma (p. 226-227)

Doc 1 p. 226 : Le succès tardif de *Si c'est un homme*

On a écrit par le passé que les livres, comme les êtres humains, ont eux aussi leur destin, imprévisible et différent de celui que l'on attendait et souhaitait pour eux. Ce livre a connu un étrange destin. Sa naissance remonte à [une] époque lointaine [...]. Le besoin de raconter était en nous si pressant que ce livre, j'avais commencé à l'écrire là-bas, dans ce laboratoire allemand¹, au milieu du gel, de la guerre et des regards indiscrets, et tout en sachant bien que je ne pourrais pas conserver ces notes griffonnées à la dérobée, qu'il me faudrait les jeter aussitôt car elles m'auraient coûté la vie si on les avait trouvées sur moi.

Mais j'ai écrit ce livre dès que je suis revenu et en l'espace de quelques mois, tant j'étais travaillé par ces souvenirs. Refusé par quelques éditeurs importants, le manuscrit fut finalement accepté en 1947 par la petite maison d'édition que dirigeait Franco Antonicelli : il fut tiré à 2 500 exemplaires, puis la maison ferma et le livre tomba dans l'oubli, peut-être aussi parce que en cette dure période d'après-guerre les gens ne tenaient pas beaucoup à revivre les années douloureuses qui venaient de s'achever. Le livre n'a pris un nouveau départ qu'en 1958, lorsqu'il a été réédité chez Einaudi², et dès lors l'intérêt du public ne s'est jamais démenti. Il a été traduit en six langues et adapté à la radio et au théâtre.

Les enseignants et les élèves l'ont accueilli avec une faveur qui a dépassé de beaucoup l'attente de l'éditeur et la mienne.

Primo Levi, *Si c'est un homme*, appendice écrit en 1976 pour l'édition scolaire de l'ouvrage, Julliard, 1987.

1. Chimiste, Primo Levi était détenu à Monowitz, l'usine de caoutchouc synthétique d'IG Farben à Auschwitz.

2. Grande maison d'édition italienne.

Doc 3 p. 227 : Shoah(1985) : le « défi » de Claude Lanzmann

J'avais vu Nuit et Brouillard, lu Primo Levi [...], cent autres livres ou monographies, je passais des heures avec des survivants, des rescapés [...]. J'apprendrai plus tard qu'il faut déjà posséder un grand savoir pour être capable d'interroger, je n'en savais alors vraiment pas assez. Tous les récits, les témoignages que je recueillais, même les plus déchirants, s'arrêtaient autour de quelque chose de central que j'avais du mal à appréhender. Les commencements – l'arrestation, les rafles, le piège, le « transport », la promiscuité, la puanteur, la soif, la faim, la tromperie, la violence, la sélection à l'arrivée au camp – se ressemblaient tous et on était très vite dans la routine atroce de la vie concentrationnaire. Il n'était pas question que mon film négligeât tout cela, mais l'essentiel manquait : les chambres à gaz, la mort dans les chambres à gaz, dont personne n'était jamais revenu pour en donner la relation. Le jour où je le compris, je sus que le sujet de mon film serait la mort même, la mort et non pas la survie, contradiction radicale puisqu'elle attestait en un sens l'impossibilité de l'entreprise dans laquelle je me lançais [...]. Mon film devait relever le défi ultime : remplacer les images inexistantes de la mort dans les chambres à gaz.

Claude Lanzmann, *Le Lièvre de Patagonie*. Mémoires, Gallimard, 2009

Doc 5 p. 227 : Une reconstitution ultraréaliste : Le Fils de Saul de Laszlo

Nemes

Co-écrit par Laszlo Nemes et Clara Royer, Le Fils de Saul évoque deux journées de la vie d'un détenu juif hongrois dans les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau.

Question : Avez-vous réalisé votre film contre certaines représentations des camps au cinéma ?

Laszlo Nemes : Moi, oui. C'est très clair. Si Shoah, de Lanzmann, n'a eu de cesse de nous nourrir, la plupart des films de fiction réalisés sur ce sujet montrent combien il est facile de verser dans l'irrespect. En faisant monter les enchères visuelles, en cherchant à montrer toujours plus [...].

Clara Royer : Nous nous sommes interdit certaines choses. Le sensationnalisme, le pathétique facile... Pas question, par exemple, de filmer les déportés en train de mourir dans les chambres à gaz. C'est une impossible reconstitution. Et puis, notre personnage, Saul, ne voit plus l'horreur qui l'entoure. Nous montrons une vision volontairement parcellaire du camp et de ses rouages. La vision de Saul. C'est au spectateur de reconstituer, à l'aide de son imagination, les images manquantes.

Laszlo Nemes : Avec le chef opérateur, Mátyás Erdély, nous avons même défini une liste de principes à respecter. Le film ne pourrait pas être beau.

Entretien avec Laszlo Nemes et Clara Royer, Télérama, 4 novembre 2015.

Points de vue : Fallait-il reconnaître la responsabilité de la France dans la déportation des juifs ?? (p. 228-229)

Doc 1 p. 228 : Une « faute irréparable »

Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays. [...] Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. [...] La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. [...]

Certes, il y a les erreurs commises, il y a les fautes, il y a une faute collective. Mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus, et depuis longtemps, à Paris. Elle est dans les sables libyens et partout où se battent des Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le cœur de ces Français, ces « Justes parmi les nations » qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur. Les valeurs humanistes, les valeurs de liberté, de justice, de tolérance qui fondent l'identité française et nous obligent pour l'avenir.

Allocution du président de la République Jacques Chirac, prononcée lors
des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942, 16
juillet 1995.

Doc 2 - p.229 : Une « confusion détestable »

Au nom de quoi est-ce que la République viendrait demander pardon des crimes qu'elle n'a pas commis et dont elle a été d'une certaine manière la victime ? On a une idéologie totalement antirépublicaine, les principes de la République sont abolis, et le président qui incarne la République vient demander pardon ? Là c'est le juriste qui parle, mais c'est un contresens absolu. Nous républicains, nous n'avons rien à voir avec le régime de Vichy. La République ne peut pas demander pardon au nom de l'assassin de la République. Donc, c'est une démarche de confusion et détestable. C'est Klarsfeld qui a écrit pour partie le discours de Chirac, et à un moment donné, on glisse les mots « la France a commis l'irréparable » qui sont des mots à mes yeux irréparables... Moi je n'assimilerai jamais la France à ces gredins. Politiquement, c'est Chirac qui avait raison. Mais historiquement, je considère que c'est une erreur, et à ce jour encore... Chirac ne s'est pas rendu compte qu'il légitimait le maréchal Pétain et son gouvernement ; il en faisait la France, le contraire de ce que disait le général de Gaulle. Pour un gaulliste, c'était quelque chose d'hallucinant de faire ça, et il l'a fait parce qu'il a cédé à la pression des activistes menés par Serge Klarsfeld.

Robert Badinter, entretien avec Nicolas Ledoux, *Le Devoir de mémoire*.

Une formule et son histoire, CNRS Éditions, 2016, p. 299.

Doc 3 p. 229 : Une exigence démocratique

En France, la république démocratique de 1945 devait-elle s'excuser pour les crimes de Vichy ? [...] Une « certaine idée de la France » a permis au général de Gaulle d'identifier la nation à la seule France libre. Mais, dans la mesure où le régime de Vichy fut issu d'un vote légal de l'Assemblée républicaine, dans la mesure où nombre de ses institutions et de ses législations furent malgré tout conservées, il appartenait bien aux générations suivantes d'évoquer et de critiquer le passé national. De cette habitude nouvelle, prise par des gouvernants dont personne ne peut soupçonner la complicité avec les dictatures qui les ont précédés, de se sentir comptable du passé, il faut retenir ceci : que les États démocratiques, et eux seuls, élargissent leur sentiment de responsabilité à l'égard de l'histoire et des peuples. Qu'ils n'accordent pas une prééminence absolue au droit de l'État mais le soumettent au contraire à un droit plus haut, celui de l'humanité : les droits de l'homme. C'est parce que nous reconnaissons que les États et les peuples sont, comme les individus, pris dans la finitude et la liberté, que nous estimons qu'ils doivent faire retour sur eux-mêmes, et, s'il le faut, avouer leurs fautes et demander pardon.

Blandine Kriegel, « Pardon et crime d'État », L'Histoire n° 193, novembre
1995.

BAC : L'histoire et les mémoires du génocide des juifs et des Tsiganes (p. 230)

SYNTHÈSE

I - Des victimes parmi d'autres

En dépit de l'horreur suscitée par la découverte des camps de concentration en 1945, le sort des juifs et des Tsiganes n'est pas distingué des autres victimes de la terreur nazie. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale prend appui sur la célébration de la victoire des Alliés et la glorification de ses héros, combattants et résistants.

Une lente prise de conscience s'opère néanmoins dès les années 1950. La Shoah commence à être évoquée au cinéma et dans des œuvres littéraires. Bien que bon nombre de criminels nazis échappent encore à la justice, la République fédérale d'Allemagne verse des réparations financières aux victimes juives.

II - Le réveil des mémoires

Le procès Eichmann à Jérusalem en 1961 marque un tournant dans l'affirmation d'une mémoire juive de la guerre. Le témoignage des survivants devient alors l'un des principaux modes de transmission de la mémoire de la Shoah. Après la guerre des Six-Jours, les communautés juives se mobilisent pour faire reconnaître la singularité du génocide.

En Europe comme aux États-Unis, les opinions sont davantage sensibilisées au drame des victimes. Après avoir été longtemps occultée, la responsabilité du régime de Vichy dans la déportation des juifs est désormais reconnue. Les poursuites judiciaires à l'encontre des criminels nazis et de leurs complices sont relancées. En 1987, la capture de Klaus Barbie donne lieu à la tenue du premier procès pour crime contre l'humanité en France.

III - Un devoir universel de mémoire

Depuis les années 1970, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale s'est recentrée sur l'évocation de la Shoah. Le cinéma et la télévision contribuent à la mondialisation et à l'américanisation de sa mémoire. De nombreux musées et mémoriaux, ainsi que des centres de recherches historiques, lui sont désormais dédiés. La Shoah fait l'objet d'un calendrier spécifique de commémorations, comme le 27 janvier, date de la Journée internationale à la mémoire des victimes de l'Holocauste, adoptée par l'ONU en 2005.

Au nom du devoir de mémoire, les gestes de reconnaissance et de repentance envers les victimes se sont multipliés. En 1995, le président Jacques Chirac accepte de reconnaître la responsabilité de la France, et non plus seulement du régime de Vichy, dans la déportation des juifs. La mémoire de la Shoah est devenue un modèle pour d'autres groupes de victimes de l'Histoire en quête de réparation historique ; ainsi pour les Tsiganes, dont le génocide n'a obtenu qu'une reconnaissance mémorielle tardive.